AÏN-TÉMOUCHENT : RENCONTRE RÉGIONALE SUR LES CONTENTIEUX

Les conflits Cnas-assurés en débat

Sous le thème «les conflits généraux entre la Cnas et l'assuré», une rencontre régionale a été organisée lundi,au siège de la Caisse nationale d'assurances des travailleurs salariés de Aïn-Témouchent, en présence des cadres de la caisse, des magistrats,du procureur général de la cour de Aïn-Témouchent, de la conseillère juridique du D/G de la Cnas, du wali, du P/APW et des directeurs de wilaya des agences de Sécurité sociale et des dispositifs d'emploi.

De nombreuses communications ont été présentées par les magistrats et autres cadres de la Cnas sur la problématique du contentieux ,son origine et sa nature ,ainsi que sur la définition des termes usuels et argumentation des lois.

La conseillère juridique du directeur général de la Cnas a, au cours de son allocution, expliqué que certains conflits qui ont été générés sont dus à la confusion entre les services de la Cnas et ceux de la justice sur la terminologie de certains termes utilisés dans la nomenclature de la Cnas. Elle a cité les cas de l'inaptitude, l'incapacité, l'incapacité permanente et le taux d'incapacité (IPP), elle a mis l'accent sur l'interprétation des lois 42/83, 08/08 et montré les prérogatives du médecin conseil, du médecin traitant, l'expertise médicale et la commission d'invalidité; un vide juridique a été constaté dans le traitement de certains cas de conflits relatifs à des maladies de longue durée.

Quant au harcèlement moral, peut-il être considéré comme un accident de travail ? Cette question est restée en suspens du fait qu'on n'a pas pu lui trouver de solution précise, tant les avis des uns et des autres divergent sur la question.En conclusion, le directeur de la Caisse nationale d'assurances des salariés de la wilaya (Cnas), M. Mesli dira «il y a de nombreux dépassements involontaires à la Cnas et au niveau des tribunaux au profit ou contre l'assuré, ces dépassements dus principalement au manque de communication entre les deux parties,raison pour laquelle il est impératif et primordial de multiplier les consultations et les recherches en adéquation avec la loi afin de mieux gérer la caisse et ne pas léser ses assurés».

S. B.

RELIZANE

La tension persiste encore dans les stations d'essence

Des files d'attente interminables ont été également observées au niveau des stations d'essence près de la commune de Bendaoued, ainsi qu'au centre-ville de Relizane.

Au niveau de la station de Bendaoued, beaucoup d'automobilistes des wilayas de l'Ouest s'y approvisionnent, les nombreuses files d'attente débordent jusqu'au carrefour giratoire, causant une perturbation de la circulation.

La présence de nombreux fellahs a été constatée dans cette station. Ces derniers, depuis la limitation à 500 DA seulement de l'approvisionnement des véhicules légers, se rabattent sur les autres stations pour faire le plein de carburant. Ces chaînes interminables ont provoqué la colère des citoyens. Mais ce serait de l'anticipation que de comparer la situation actuelle à la crise de juin dernier, surtout que le carburant est disponible au niveau de toutes les stations.

La très forte demande, ces derniers jours, particulièrement dans l'ouest du pays, est expliquée par la fin de la période des vacances scolaires. Selon des sources de Naftal, «ce n'est pas un problème de pénurie des produits. L'approvisionnement se fait par pompage et sans arrêt vers le centre de stockage d'Oued Djemaâ. Cette tension sur le carburant serait engendrée par une croissance de la demande de plus de 20% et, également, suite à une mesure limitant l'approvisionnement des camions et des véhicules (pas plus de 500 DA pour chaque véhicule et 2.000 DA pour les poids lourds) dans la wilaya de Relizane, dans la perspective de lutter contre le trafic de carburant».

Naftal a récemment augmenté ses approvisionnements pour répondre à la forte demande en carburant en cette période en déployant «tous les moyens matériels et humains nécessaires pour répondre à la forte demande en augmentant ses approvisionnements de plus de 20% d'une manière générale, et de plus de 100% au niveau des stations-service les plus sollicitées», a-t-on précisé.

A. Rahmane

TLEMCEN

La nouvelle gare routière prévue pour novembre 2015

Le projet de réalisation de la nouvelle gare routière, qui était à l'arrêt suite à la rupture de la dalle qui a coûté la vie à un ouvrier, au mois de novembre 2015, est à nouveau en cours de réalisation.

Selon les estimations et l'avancement des travaux actuels, la nouvelle gare routière sera mise en service avant la fin de l'année en cours.

Pour rattraper le retard, l'entreprise chargée de la réalisation a mis les moyens adéquats, pour la réalisation de la structure métallique. Il s'agit d'un système conçu par un procédé nouveau, assisté par ordinateur.

Ce processus de fabrication permet un ajustement et un ordonnancement fiables de la pose de la charpente métallique.

Pour respecter les délais de réalisation, une deuxième entreprise a été engagée pour la réalisation des travaux d'aménagement et de la voirie.

Réalisée sur une superficie de 70 000 m², cette nouvelle structure mettra fin au calvaire des voyageurs et surtout aux habitants de Metchkana, qui attendent depuis plus de 20 ans la fermeture de l'actuelle gare, réalisée par l'entreprise Sonatiba dans les années 1970.

Cet endroit est devenu la chasse gardée des sans domicile fixe et de certains aventuriers qui viennent guetter les voyageurs de nuit, pour les détrousser.

M. Zenasni

MOSTAGANEM

Une femme à la tête d'un réseau de voleurs de bétail

La brigade de la gendarmerie de la localité de Aïn Tedelès a démantelé un réseau de malfaiteurs dirigé par une femme et spécialisé dans le vol de bétail.

Sous la menace d'armes blanches, cette bande écumait, de jour comme de nuit, à travers les régions des wilayas de Relizane, Chlef et Mostaganem. C'est à la suite de plaintes et d'informations de maquignons et d'agriculteurs que les gendarmes ont pu coincer ces malfaiteurs avec un troupeau de moutons volé et saisir le véhicule qui leur servait au transport du bétail volé.

Les auteurs présumés ont été présentés devant le procureur de la République lundi dernier et mis sous mandat de dépôt. Ils sont poursuivis chacun en ce qui le concerne d'association de malfaiteurs, vol qualifié, agression et port d'armes prohibées.

A. B.

SIDI-BEL-ABBÈS

Des citoyens ferment l'APC de Marhoum et exigent le départ du maire

Dans la journée du dimanche dernier, des dizaines de citoyens en colère se sont regroupés devant le siège de l'APC de la localité de Marhoum, dans le sud de la wilaya de Sidi-Bel-Abbès, pour manifester.

Ces derniers ont assiégé l'APC avant de la fermer au public, exigeant pour sa réouverture le départ de P/APC, l'attribution de logements sociaux, de l'emploi et plus d'infrastructures au service du citoyen.

Les manifestants disent demander plus de développement pour leur commune, longtemps isolée durant les années de terrorisme.

Les manifestants semblaient déterminés dans leur mouvement de contestation. Les services de sécurité face à cette colère ont mis en place un périmètre de sécurité pour mieux contenir la contestation en attendant une issue à ce bras de fer.

A. M.

SOUGUEUR

Vol spectaculaire d'un véhicule

Le boulevard Aït-Amrane à Sougueur, dans la wilaya de Tiaret, a été le théâtre en début de semaine d'un vol spectaculaire d'une voiture par un individu âgé de moins de 20 ans.

La scène a laissé planer une vraie panique parmi les passants, témoins d'une manœuvre digne des films d'action.

En effet, il était 17h passées en cette journée de samedi lorsque, contre toute attente, un jeune qui passait dans les parages, s'est brusquement emparé d'un véhicule en stationnement de marque Renault Espace dont le moteur était en marche. Voulant prendre la fuite, le chauffard a percuté de plein fouet un autre véhicule flambant neuf de type Caddy alors que son propriétaire s'apprêtait à entrer au garage. la collision était telle que les deux voitures ont subi de sérieux dommages. Le contrevenant a été finalement neutralisé par un citoyen au niveau du quartier village Bakir. Presenté devant le procureur de la République près le tribunal de Sougueur, le mis en cause, après sa mise sous mandat de dépôt, a écopé lors de sa comparution le lendemain, de deux années de prison ferme, une sentence qui n'a pas été du goût du propriétaire du véhicule endommagé.

M. B.